

Règlements des prix de l'AMECQ 2020



1 Chaque journal membre de l'AMECQ est éligible aux prix de l'AMECQ. Les journaux membres choisissent eux-mêmes les articles, photos et conceptions graphiques qu'ils soumettront à l'AMECQ. Les journaux participants doivent faire parvenir leurs articles par la poste.

2 Les articles et les photos doivent être significatifs, susciter un intérêt et, surtout, être représentatifs de la presse communautaire.

3 En conformité avec la définition d'un journal communautaire (article 3.1 des Statuts et règlements de l'Association), le journal doit diffuser principalement de l'information locale et régionale. Ainsi, tous les articles soumis devront tenir compte, dans leur contenu, de l'aspect local et régional de l'information. Cela, à l'exception de la catégorie « chronique » pouvant traiter de sujets variés.

4 Les articles, photos et conceptions graphiques soumis devront avoir été publiés par un journal communautaire membre de l'AMECQ entre le **1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2019**.

5 Les textes et photos soumis ne doivent pas avoir été publiés auparavant dans d'autres publications.

6 Un journal ne peut soumettre qu'une seule candidature pour chaque prix.

7 Les auteurs des articles, les photographes et les infographistes doivent obligatoirement être identifiés sur le formulaire de mise en candidature.

8 Il y aura au maximum dix finalistes pour chacun des prix. Toutefois, seuls les trois premiers recevront un prix.

9 La sélection des finalistes pour chacune des catégories sera effectuée par l'équipe de l'AMECQ, qui pourra s'adjoindre des personnes-ressources. Les sélections seront ensuite acheminées aux membres du jury.

10 Toutes les inscriptions devront nous parvenir par la poste, au siège social de l'AMECQ **avant 16 h, le vendredi 28 février 2020**.

Catégories

La nouvelle

La nouvelle vise à informer sur un événement récent, et ce, de façon précise, simple et concise. Une nouvelle se limite à livrer l'information en rapportant des faits, des paroles et des événements nouveaux. Le journaliste se contente d'écrire des faits tels qu'ils se sont déroulés de façon objective, sans y ajouter de commentaires personnels.

Le reportage

Le reportage est écrit avec objectivité et dans un style vivant. Cependant, par opposition à la nouvelle, qui se veut brève, le reportage est plus élaboré. Il raconte en profondeur le sujet traité.

L'entrevue, le portrait

L'entrevue est la présentation d'un échange verbal avec une personnalité de l'actualité afin de permettre au public de la connaître davantage. La transcription de l'entrevue peut prendre deux formes : la diffusion de l'entrevue sur le mode question-réponse ou la production d'un texte narratif dont les réponses de la personne interviewée forment la trame.

Le portrait met en scène un sujet (une personne, un groupe, un organisme, etc.) au moyen d'anecdotes et d'interviews multiples. Le texte peut reposer sur un entretien avec la personne que l'on veut faire connaître, mais peut aussi inclure les citations d'autres personnes (amis, voisins, famille, etc.)

L'article d'opinion (incluant l'éditorial, l'opinion, le commentaire, le billet ou la chronique d'humeur)

L'éditorial, l'opinion, le commentaire, la chronique d'humeur poursuivent les mêmes objectifs : ils analysent, expliquent, facilitent la compréhension ou provoquent une réflexion. Ils permettent à un auteur d'exprimer sa

vision d'un événement tel qu'il a été vécu ou perçu par ce dernier. C'est le point de vue personnel qui prime. L'éditorial est la prise de position officielle de l'éditeur, l'opinion et la chronique d'humeur sont celles d'un journaliste, et le commentaire provient souvent d'une personne extérieure au journal. Dans tous cas, les textes doivent être clairs, simples, précis et, surtout, appuyés par une solide argumentation. Le billet est un court texte qui souligne, sur un ton humoristique ou sarcastique, un aspect particulier de l'actualité.

Note : La chronique d'humeur ou d'opinion personnelle est maintenant incluse dans cette catégorie.

La chronique

La chronique constitue le genre journalistique le plus diversifié. C'est un texte qui rapporte, explique, interprète, commente et juge des sujets de tous ordres. La chronique traite de sujets concrets. Les chroniqueurs rapportent des informations et donnent des explications pratiques qui peuvent aider les gens à résoudre des problèmes quotidiens ou à réfléchir à des sujets d'envergure. En règle générale, il s'agit d'un type d'articles que l'on retrouve régulièrement dans un journal; il est habituellement toujours placé au même endroit.

Note : Les chroniques d'humeur ou d'opinion personnelles ne sont plus considérées comme faisant partie de cette catégorie et sont désormais intégrées à la catégorie « article d'opinion ».

La critique

La critique est réservée au domaine des arts et de la culture. Il s'agit d'un genre journalistique purement subjectif où le journaliste exprime sa vision personnelle du théâtre, de la littérature, du cinéma, de la musique, de la peinture, etc. La critique a pour but de guider le lecteur et de l'aider à juger de la qualité des produits culturels qui lui sont offerts.

La photographie de presse

Un prix est accordé à la meilleure photographie de presse réalisée par le collaborateur d'un journal membre de l'Association. La photo devra être exclusive au journal. En plus de la page du journal sur laquelle se retrouve la photo, il faudra aussi l'envoyer (en format JPG) par courriel à info@amecq.ca.

La conception graphique (tabloïd et magazine)

Des prix seront remis pour les publications de formats tabloïd et celles de format magazine (8,5 po x 11 po). Dix journaux seront sélectionnés comme finalistes dans chacune des catégories.

Prix pour les journaux à petit tirage

Catégorie spécifique pour les journaux dont le tirage est inférieur à 3 500 exemplaires.

Les prix seront décernés à des auteurs bénévoles et non professionnels.

Il y a deux catégories de textes : Les articles de faits (nouvelle, reportage ou entrevue) et les articles d'opinion (opinion, commentaire, éditorial, billet, critique).

Il ne doit y avoir qu'un seul article pour chacune des deux catégories.

Prix d'engagement numérique

Ce prix récompense l'engagement, l'innovation et le développement numérique selon les critères suivants :

1. Innovation : Utilisation innovatrice des fonctionnalités sur les réseaux sociaux (réalité virtuelle, diffusion en direct, vidéos 360 degrés...).
2. Originalité de la publication, du sujet traité ou de la manière dont la publication est présentée (photos, vidéos, articles, réalité virtuelle...).
3. Fibre sociale et engagement émotionnel : le sujet traité a une thématique sociale et la publication provoque un engagement émotionnel de la population.

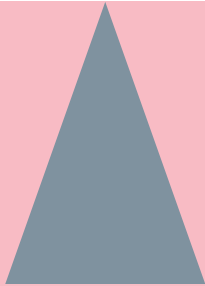
4. Engagement : l'engagement du journal sur les réseaux sociaux (interactions avec ses membres) va être pris en considération par le jury.

5. Développement : transformations numériques d'un journal (présence sur les réseaux sociaux). Si celui-ci n'était pas présent sur les réseaux sociaux auparavant, cela accorde à la publication une certaine prévalence.


Média écrit communautaire de l'année

Le titre du média écrit communautaire de l'année sera décerné au journal s'étant le plus illustré dans l'ensemble des prix, selon le système de pointage suivant : un point pour une 10^e position, deux points pour une 9^e position, trois points pour une 8^e position, quatre points pour une 7^e position et ainsi de suite.

Le total des points accumulés dans tous les prix (sauf le prix Raymond-Gagnon et le Prix d'engagement numérique) déterminera le gagnant.



AMECQ
86, boulevard
des Entreprises
bureau 206
Boisbriand
J7G 2T3



Faites
parvenir
vos candidatures
aux prix de l'AMECQ
avant le 28 février 2020

Répartition des points

Les prix d'écriture journalistique :

Qualité du sujet utilisé : 20 points

Pertinence du sujet (10 pts) ; saveur locale ou régionale (10 pts).

Qualité du traitement du sujet : 50 points

Qualité de l'amorce, du titre (10 pts) ; qualité et pertinence de l'information transmise (qualité du contenu, de l'argumentation) (10 pts) ; structure et construction de l'article (10 pts) ; apport à une meilleure connaissance et compréhension du sujet pour le lecteur (10 pts) ; intégrité du traitement du sujet; pas de sensationnalisme (10 pts).

Qualité de la langue française : 30 points

Vocabulaire, grammaire, syntaxe (10 pts) ; respect des principes de rédaction (clarté, concision) (10 pts) ; style de l'auteur (10 pts).

Les prix de conception graphique :

L'uniformité dans la présentation (20 pts) ; la clarté (20 pts) ; la disposition de la mise en pages : titres, articles, publicités, points de repère (20 pts) ; le respect des règles typographiques (20 pts) ; l'originalité (20 pts).

Le prix de photographie de presse

La complémentarité qu'elle apporte au texte qu'elle veut illustrer (20 pts) ; sa clarté (20 pts) ; son originalité (20 pts) ; sa pertinence (20 pts) ; la mise en valeur de l'image (20 pts).



Les prix de l'AMECQ
seront remis
le samedi 2 mai 2020
dans le cadre du
39^e congrès annuel.

Quality Hotel Centre de congrès
725 Boulevard du Séminaire Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec)
J3B 8H1